

DECISION N° 2016-193
DELEGATION DE SIGNATURE SPECIALE

Le directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 modifié portant création de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Vu le décret 2012-1246 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles R*321-9 et suivants,

Vu les délibérations n° 13/005, 13/006 et 13/007 du conseil d'administration du 27 mars 2013 relatives au décret GBCP,

Vu la délibération n°15-015 du conseil d'administration du 23 juin 2015 portant approbation du règlement intérieur institutionnel et notamment l'article 17 relatif aux délégations accordées par le conseil d'administration au directeur général,

Vu l'arrêté du 4 octobre 2013 de Madame la ministre de l'égalité des territoires et du logement portant nomination de M. Alain TOUBOL directeur général de l'Etablissement Public Foncier de Lorraine,

Article 1 :

Donne délégation à M. François CORGNET, Chef de Projets Pôle Foncier pour signer les compromis consentis par la SCI de Micheville et Monsieur et Madame Joseph BRAGONI au profit de l'EPFL des biens sis à AUDUN LE TICHE, Site de Micheville et cadastrés :

- Section 10 n°5 pour 4a 35ca
- Section 10 n°9 pour 16a 23ca
- Section 10 n°12 pour 23a 53ca

Appartenant à la SCI de Micheville et moyennant le prix de 520 000,00 €

- Section 10 n°17 pour 8a 43ca

Appartenant à Monsieur et Madame BRAGONI et moyennant le prix de 30 000,00 €

Article 2 :

La présente décision sera publiée sur le site internet de l'établissement public foncier de Lorraine.

Le Directeur général

Alain TOUBOL



Fait en un exemplaire,
Pont à Mousson, le

03 NOV. 2016

PRÉPARONS DES TERRITOIRES D'AVENIR